



PRIX DÉPARTEMENTAL D'HISTOIRE LOCALE 2014

RÈGLEMENT

COMPOSITION DU JURY

Le Jury du prix départemental d'histoire locale est placé sous la présidence de Monsieur Alain SCHMITZ, président du Conseil général des Yvelines, représenté (conformément à l'arrêté du 2 mai 2001) par Monsieur Alexandre JOLY, vice-président du Conseil général des Yvelines, Maire de Houilles.

Conformément à la délibération du 12 avril 2011 désignant les représentants du Conseil général au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs, il est composé des membres du Conseil général suivants :

- Madame Christine BOUTIN, ancien ministre, conseiller général des Yvelines,
- Monsieur François DELIGNE, conseiller général des Yvelines, maire de Guyancourt,
- Monsieur Joël DESJARDINS, conseiller général des Yvelines, conseiller municipal de Maisons-Laffitte,
- Monsieur Pierre FOND, vice-président du Conseil général des Yvelines, maire de Sartrouville,
- Monsieur Jean François RAYNAL, vice-président du Conseil général des Yvelines,
- Monsieur Karl OLIVE, conseiller général des Yvelines,
- Monsieur Maurice SOUIGNAC, vice-président du Conseil général des Yvelines, maire-adjoint de St Germain-en-Laye.

Le jury compte également parmi ses membres les personnalités suivantes :

- Père Jean-Pierre ALLOUCHERY, secrétaire général de la Commission diocésaine d'art sacré, curé de La Celle-Saint-Cloud,
- Le président de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques des Yvelines, Monsieur François BOULET,
- Madame Marie-Aline CHARIER, archéologue départementale des Yvelines,
- Madame Catherine JUNGES, conservatrice en chef du patrimoine, sous-directrice des archives
- Madame Catherine LECOMTE, doyen honoraire, professeur de droit à la faculté de Versailles-St Quentin en Yvelines,
- Madame Christine MARTINEZ, conservatrice générale du patrimoine, directrice des archives, du patrimoine, de l'archéologie et de la culture

OBJET DU CONCOURS

Le prix d'histoire locale récompense et permet de promouvoir un ouvrage d'histoire venant éclairer l'histoire du territoire yvelinois et de ses habitants.

CONDITIONS DU CONCOURS

Seuls peuvent concourir :

- les travaux qui correspondent à une recherche originale, menée dans le respect des méthodes scientifiques de l'histoire, dans le respect des sources comme dans celui des travaux historiques éventuellement utilisés,
- les ouvrages imprimés publiés après 2011 à compte d'éditeur, à compte d'auteur ou en auto-édition et dotés d'un numéro d'ISBN (International Standard Book Number ou Numéro international normalisé du livre) ou d'ISSN (International Standard Serial Number, numéro international normalisé des publications en série),
- Les ouvrages dont ni l'impression ni l'édition n'ont déjà été financées par le Conseil Général.

PRIX

Un prix de **4.000 Euros** est remis à l'auteur ou aux auteurs de l'ouvrage récompensé par le jury.

CANDIDATURE

La **date limite de dépôt** des candidatures est fixée au vendredi **11 avril 2014**.


Une lettre de candidature et un curriculum-vitae accompagnés de **six exemplaires** de l'ouvrage proposé sont à adresser à :

Archives départementales
2, Avenue de Janca
78180 Montigny-le-Bretonneux

Les candidats seront avertis individuellement de la délibération du Jury.

Les exemplaires de chaque ouvrage seront **en principe** restitués, à l'exception d'un exemplaire qui sera systématiquement conservé par le Service des Archives départementales. Cependant, le Conseil général ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable, si un ou plusieurs exemplaires venaient à être conservés par les membres du Comité de lecture.

Versailles, le



Le Président du Conseil général
Alain SCHMITZ